

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort, 8 avril.

On écrit de Stuttgart, le 5 avril : C'est définitivement le 8 mai que sera découvert le monument de Schiller. Déjà une foule de sociétés du Wurtemberg, formant ensemble plus de 1500 chanteurs, ont annoncé qu'elles assisteraient à cette fête. — On écrit de Berlin, le 7 avril : La Gazette d'Etat de Prusse annonce l'arrivée à Berlin de M. Dunin, archevêque de Posen et Gnesen. — On écrit d'Alexandrie, le 16 mars : Une nouvelle télégraphique vient de nous apprendre que le pacha d'Egypte est arrivé hier au Caire. Les consuls-généraux des quatre grandes puissances, l'Angleterre, la France, la Russie et l'Autriche, sont au Caire et on va sans doute en venir, relativement au traité de commerce, à des explications plus positives que par le passé.

ANGLETERRE. — Londres, le 10 avril.

Le 11, il y aura à Dublin un meeting dont plusieurs pairs et députés feront partie, et qui aura pour objet de demander par pétition à la reine le maintien du ministère actuel. — Voici une analyse des principales dispositions du traité entre la France et le Mexique. Le Mexique payera 600,000 dollars, en trois paiements, au bureau de la douane, à deux, quatre et six mois; les expressions employées dans cette disposition, qu'on a pris pour une si grande offense à Jalapa, ont été omises. La France n'insiste pas sur le commerce de détail. La restitution des prises faites par les Français et des indemnités pour pertes essayées par les deux parties pendant la guerre est abandonnée à l'arbitrage de l'Angleterre. Les Mexicains ont la faculté de faire un traité de commerce avec la France s'ils le jugent à propos, et il n'y a pas de termes stipulés à cet effet. Le château, avec l'artillerie qu'il renferme (moins 12 canons pris des Français par les Espagnols depuis un grand nombre d'années), sera immédiatement abandonné aussitôt que le congrès aura ratifié le traité. Les Français pourront revenir et jouir des privilèges des nations les plus favorisées. Un amnistie de 15 jours (12 étant accordés pour la ratification par le congrès) permettra aux vaisseaux de commencer immédiatement leur décharge (discharge.)

FRANCE. — Paris, le 11 avril.

Le Moniteur contient la dépêche télégraphique suivante datée de Calais, 10 avril, à trois heures et demie, et adressée par l'ambassadeur de France à Londres à M. le ministre des affaires étrangères : Londres, le 9 avril. « Un traité de paix a été signé à la Vera-Cruz, le 9 mars, entre l'amiral Baudin et les plénipotentiaires mexicains Gorosteza et Pictoria. » — Hier, M. le comte et M^{me} la comtesse de Montalivet, M. et M^{me} Martin (du Nord), M. et M^{me} Tascher, M. Dubois (d'Angers), et M. Pedre Lacase, ont eu l'honneur de dîner avec le roi, la reine et la famille royale. — La séance d'hier n'a offert de remarquable qu'un discours de M. Vigier, l'un des membres les plus connus de l'ancienne majorité. M. Vigier a combattu une protestation rédigée par 12 électeurs de l'opposition qui signalaient à la chambre de prétextes faits de corruption dont son élection aurait été entachée. Il a fait le procès aux intrigues de l'opposition, à ses violences et aux démarches faites pour obtenir les suffrages électoraux. La chambre a admis M. Vivien au nombre de ses membres. Est venue ensuite la contestation soulevée par l'élection de M. Deshameaux, aide-de-camp du roi et des 221 (partisans de l'ancien ministère), à Bayeux; le concurrent non élu était le général Houdetot, mais M. Deshameaux n'avait dû l'avantage d'être proclamé député qu'à son ancienneté d'âge. Les suffrages reconnus valables étaient égaux de part et d'autre, mais plusieurs illégitimités avaient eu lieu tant dans les opérations du scrutin que dans le dépouillement des votes. La chambre a commencé par annuler à une majorité considérable, l'élection de M. Deshameaux, et la question ayant été ensuite de savoir si, par suite de l'annulation, M. le général Houdetot était député. La chambre a déclaré, à la majorité de 211 voix contre 189, que le procès serait reporté par-devant les électeurs, juges naturels d'un tel débat. Ce scrutin a une grande signification, dit le Constitutionnel, il n'est plus désormais douteux pour personne que la majorité ne soit déplacée : les anciens 221 sont dès ce moment en état de flagrante minorité. 27 voix doctrinaires ajoutées aux leurs n'ont pu élever cette minorité au-delà du chiffre de 189. Cet appoint se déplaçant, la majorité des anciens 213, serait d'environ 80 voix. — Il est évident, dit le Journal des Débats, en parlant de l'élection de Bayeux, qu'un côté de la chambre a fait de cette question une affaire de parti. Aux interminables débats que la gauche a soulevés quand on a voulu poser la question, nous avons aisément deviné que la gauche ne s'inquiétait guères de savoir si l'élection de Bayeux était valable, et qu'elle songeait avant tout à voter contre M. le général d'Houdetot, aide-de-camp du roi et membre des 221. Une épreuve par assis et levé ayant été jugée douteuse, on a passé au scrutin qui a prononcé contre M. d'Houdetot. Ainsi la double élection de Bayeux a été infirmée. La chambre, après avoir écarté M. Deshameaux, candidat proclamé par le bureau du collège, n'a pas osé nommer un député au scrutin. Tel est le sens du vote de ce soir. Les électeurs de Bayeux prononceront en dernier ressort. — Aujourd'hui, la chambre a continué la vérification des pouvoirs. Elle a admis M. Limpérani, député de l'opposition, dont l'élection a été contestée par 30 électeurs, qui prétendaient

que l'on avait tort dépassé le nombre d'électeurs voulu par la loi, qui dit que ce nombre ne doit qu'être complété par des citoyens payant moins que le cens électoral. — Les journaux écrits sous l'inspiration de M. Thiers, aussi bien que ceux qui sont placés sous l'influence de M. Barrot, recommandent la candidature de ce dernier à tous les députés qui combattent le parti conservateur. Ce que veulent, pour le moment les journaux de la gauche, c'est M. Thiers au ministère et M. Barrot à la présidence. Ces deux questions politiques sont devenues solidaires. Selon toute apparence, la question de la présidence ne sera pas agitée avant lundi : ce sera le grand jour de l'épreuve dont tous les partis attendent l'issue. Trois candidats et peut-être même quatre seront offerts aux choix des députés. Les trois candidats qu'ont le plus de chances sont MM. Dupin, Odilon Barrot et Passy : en 4^e ligne viennent, dit-on, M. Cunin-Gridaine. L'opinion générale attribue le succès probable à M. Dupin, autour duquel se ralliera sans doute une masse imposante. Dans ce cas l'organisation du cabinet demeurerait incertaine, et le triomphe de la gauche serait problématique. — On lit dans la Gazette des Tribunaux : L'instruction préparatoire relative aux troubles des jours derniers est terminée, la presque totalité des individus arrêtés dans les rassemblements ont été mis en liberté. Douze seulement sont renvoyés en état de mise en prévention. Plusieurs ont été arrêtés en flagrant délit au moment où, en poussant des cris séditieux ils arrachaient les arbres des boulevards et les pieux leur servant de tuteur pour s'en faire des armes offensives; d'autres brisaient des réverbères ou lançaient des projectiles sur la force armée au moment où ils ont été saisis, et un d'eux enfin était porteur d'un sabre briquet, sans fourreau, qu'il tenait caché sous sa blouse, et qu'il avait, a-t-il dit dans le premier interrogatoire que lui a fait subir M. le commissaire de police Collin, pris chez son logeur. L'instruction, confiée à M. Zangiacommi, sera, assure-t-on, conduite avec célérité.

NÉCROLOGIE. — Le 21 mars est morte à Upsala, dans sa 90^e année, Mlle. Louise de Linné, la dernière sœur en vie du grand naturaliste. Elle a laissé une fortune assez considérable qui passe à deux arrière-petites-filles de Linné. — M. de Lalande, astronome, membre du bureau des longitudes, est mort il y a trois jours à Paris. Il était neveu du célèbre astronome de ce nom.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le courrier d'Andalousie, arrivé le 3 à Madrid, a apporté la nouvelle que l'état de siège a été levé à Séville le jeudi-saint par le général Caratala. On n'a reçu aucune dépêche de Valence, où l'on craignait de graves désordres. Cette absence de nouvelles donne lieu de croire que les anarchistes auront renoncé à leur démonstration projetée. Une lettre de Valence, datée du 30 mars, que nous recevons à l'instant, porte qu'au moment où les cloches de la cathédrale allaient être mises en branle, un adjudant de la place est arrivé en toute hâte pour défendre les carillons et le service divin. Le commandant de la place s'est mis avec son état-major à parcourir les rues. Le télégraphe a été en mouvement toute la matinée, la garde nationale a pris les armes. On répandait le bruit que les cloches mises en branle devaient être le signal que saisiraient les factieux pour entrer en ville.

HOLLANDE.

Le Handelsblad publie aujourd'hui un article où il reproduit le tableau satisfaisant du bien-être qui doit résulter de la réconciliation entre la Hollande et la Belgique. « Le calme et les dispositions pacifiques des populations, dit ce journal, dans les deux pays, le besoin qu'elles éprouvent de développer librement leurs éléments de prospérité commerciale et industrielle, tout, en un mot, leur fait un devoir de voter à l'oubli ce qui pourrait éveiller les passions ou nuire au bien-être général. « Bien que les rapports entre les deux pays soient rompus depuis huit ans, ils ne sont pas anéantis à jamais; on sent que le temps et venu de mettre un terme à cette rupture, et si nous ne nous trompons, dès que les relations seront rétablies, la prospérité des deux pays s'élèvera très-haut. » A côté de cet heureux pronostic, le Handelsblad place les lignes suivantes sur le retard qu'éprouve la signature du traité de la part de la Belgique : « Il est clair qu'on espère voir sortir d'une nouvelle journée des barricades un ministère qui, sans être assez fort pour violer la foi jurée et pour jeter devant les pieds des souverains les traités conclus avec eux par le cabinet précédent, saura interdire ces traités d'une manière assez perfide pour en altérer le sens au point de les anéantir indirectement. « Voilà à quoi la conférence s'est exposée par sa trop grande confiance dans les promesses des Belges. Se rendra-t-elle la risée des gouvernements révolutionnaires? Cela la regarde. Mais si la prochaine poste de Londres ne nous apporte pas la nouvelle que la Belgique a signé, la Néerlande espère que son roi saura prouver à la conférence, par d'énergiques représentations que la maison d'Orange a trop le sentiment de sa valeur et de celle de son peuple pour servir de jouet à la Belgique. » Si les Hollandais désirent sincèrement que la réconciliation des deux peuples porte des fruits aussi abondants que le prédit le Handelsblad, ils doivent vouloir avant tout que cette réconciliation ne soit pas troublée par les différends qui peuvent surgir de l'exécution des traités. C'est ici que l'on peut surtout invoquer avec raison ce vieil adage : les bons comptes font les bons amis.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 12 avril.

M. le baron de Behr, ministre résident à Constantinople, s'embarquera dimanche à Anvers pour Londres d'où il se rendra à son poste.

L'arrêté organique qui établit des élèves drogman attachés à sa légation a été signé par le roi avant-hier. Il faut espérer que cette institution et le choix de jeunes gens zélés dotera la Belgique de quelques orientalistes si nécessaires à son commerce et ses universités. — La plus forte machine à vapeur qui ait été introduite en Belgique vient d'être débarquée à la place de la Grue, au canal; elle sort de la fonderie de M. Harvey et comp., de Haylie, duché de Cornwall (Angleterre). Cette machine à cylindre est de la force de 600 chevaux; les deux principales pièces sont faites d'une seule masse, et pèsent 52,000 livres.

Bruxelles, le 12 avril. — (5 heures.) — Le mieux se soutient principalement dans les emprunts nationaux qui tous sont demandés. La cote de Paris a contribué à cette faveur. Les affaires ont eu une certaine activité. La signature du traité est en dehors des transactions l'objet de tous les commentaires. On assure que le gouvernement a reçu hier des dépêches de M. Nothomb, demandant que MM. Fallon et Dujardin soient de nouveau renvoyés à Londres, pour discuter quelques points relatifs à ladette. Fonds de l'Etat; dette active 2 1/2 p. c. 53 1/4, 5 p. 100 1/8 A., 4 p. c. 01 1/4 A., 5 p. c. 71 1/4 A. Société Générale titres en nom 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1067 50 (106 3/4) P., 1066 25 (106 5/8) A., Banque de Belgique 387 50 (68 3/4) A., Actions-Réunies 590 A. L'actif espagnol n'a pas donné lieu à beaucoup d'opérations, malgré la hausse de Paris, il est coté 16 5/8 P.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile est un peu plus faible et sans affaires; tourteaux de colza précédents prix; dito de lin plus demandés. Anvers, deux heures 3/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 16 1/2 9/16. sans affaires.

LIÈGE, LE 15 AVRIL.

On nous écrit d'Aix-la-Chapelle, 11 avril : Quoiqu'en aient dit certains journaux Belges, l'esprit public dans les provinces rhénanes n'est pas aussi exalté qu'on l'avait cru d'abord. Le gouvernement du roi Frédéric Guillaume a certainement perdu de sa popularité depuis une couple d'années; par les nombreuses bêtises qu'il a commises dans les affaires de religion, il s'est fait de nombreux et puissants ennemis; mais le besoin de tranquillité se fait si vivement sentir ici, qu'on ne songe nullement à s'insurger contre son autorité. Si, du reste, on pensait à un changement, le seul désir exprimé partout serait la réunion à la France, car pour faire partie du royaume de Belgique, on y consentirait difficilement. On a été unanime pour applaudir à la décision des chambres belges qui ont accepté le traité des 24 articles, et pour se plaindre de la lenteur avec laquelle elles y ont procédé, lenteur, qui a contribué à maintenir l'industrie et le commerce dans un état de langueur dont il aura de la peine à se tirer. On espère beaucoup des négociations que M. Nothomb est allé diriger à Londres; les provinces rhénanes ont autant d'intérêt au moins que la Belgique à la solution de la question relative au péage sur l'Escaut; les chambre de commerce ont adressé à ce sujet au gouvernement de nombreuses réclamations, mais on n'a pas grande confiance dans l'intervention du roi de Prusse qui, dit-on, garde rancune aux Belges, dans la persuasion où il est qu'ils ont été les instigateurs des troubles qui ont éclaté à Cologne dans les derniers temps. On travaille avec la plus grande activité au chemin de fer de Cologne à la frontière Belge : suivant toutes les probabilités il sera achevé d'ici à deux ans, certainement bien avant la partie Belge. On compte ouvrir une section près de Cologne dans le courant de l'été. Ainsi que l'a très-bien dit M. Simons, lorsqu'il vint l'an dernier visiter les travaux, les prussiens ont profité de l'expérience des Belges; aussi procédent-ils dans l'exécution des ouvrages d'art avec toute la prudence et la régularité possibles. Ils font au railway un fondement de pierres de plus d'un pied de profondeur, ce qui n'a pas lieu chez nous. M. Pauwels de Bruxelles qui a l'entreprise des waggons a fait construire ici de très-grands ateliers, où il fait travailler sans relâche, afin de se trouver en mesure de livrer à l'époque fixée. Au 5 mai prochain aura lieu une assemblée des actionnaires de la société du chemin de fer Rhénan; on s'attend à ce que la commission entendra de nombreuses récriminations pour les charges lourdes et nombreuses qu'elle s'est laissée imposer par le gouvernement, charges qui avec la crise financière ont causé la dépréciation des actions. On pense cependant encore obtenir des modifications à la loi récemment publiée sur la matière et dont le Politique a donné des extraits. Le gouvernement qui au moyen d'une police bien organisée sait tout ce qui se dit comme tout ce qui se fait dans ces provinces, doit connaître le mécontentement que ces mesures y ont causé, et si, comme on doit le croire, le vieux roi n'a pas tout à fait perdu la sagesse et la prudence qui le distinguaient, on peut encore espérer des changements. La crise commerciale s'est fait sentir ici comme partout ailleurs; plusieurs maisons ont succombé et tout récemment encore M. Pappel, marchand de laines, dont le passif s'élève à près de 600,000 frs. et qui n'offre que 32 pour cent à ses créanciers. Espérons que le raffermissement de la paix viendra bientôt rétablir la confiance et donner au commerce la vie dont il a besoin. Du reste les grands établissements industriels de la Belgique ne perdent pas de temps, car plusieurs ont déjà envoyé ici leurs voyageurs; malheureusement les droits élevés qui grevent le fer, surtout lorsqu'il est travaillé, nuisent aux relations que nous pourrions établir avec l'industrie de ce pays si le traité de commerce dont on nous berce depuis longtemps intervenait entre les deux nations. Les sieurs Charles Bertrams et Jacques-Joseph Coq, marchand cordonnier, tous deux de Herve, s'étaient amusés à tirer des grives dans les prairies mardi dernier. Ils se prirent malheureusement de querelle, et plus malheureusement encore ils n'avaient pas déposé les fusils dont ils s'étaient servis : il en coûta la vie à l'un d'eux. Bertrams a reçu dans la poitrine un coup de fusil à bout portant, et il a expiré le lendemain. M. le procureur du roi de Verviers s'est immédiatement rendu sur les lieux : une enquête est commencée; on dit que l'auteur de cet homicide s'est lui-même constitué prisonnier.

On lit dans l'Indépendant :
Nous ne nous étions pas trompés, en présumant que l'administration centrale des mines n'était point restée inactive, en présence des accidents nombreux qui surviennent dans les houillères.

Depuis plusieurs mois, M. le ministre des travaux publics a recueilli tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer sur l'établissement de caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. La crise industrielle survenue vers la fin de l'année dernière, les importantes discussions politiques qui ont absorbé, pendant plusieurs semaines, toute l'attention publique, ont retardé l'exécution d'un projet qui, pour être fructueux, demande à être mûri et discuté avec calme.

Le 6 avril, avant son départ pour Londres, M. le ministre des travaux publics a enfin signé la lettre qui transmettait à la députation permanente de la province de Liège un grand nombre d'exemplaires imprimés des statuts pour l'établissement d'une caisse de prévoyance. Il signait cette lettre le 6, au soir, et le surlendemain, à 7 heures du matin, un événement terrible ne venait que trop tôt ajouter à ses raisonnements une triste confirmation.

MM. les exploitants de Liège seront prochainement saisis du projet présenté à la députation; c'est un appel à leurs lumières, à leur sagacité, à leur humanité, que leur fait le ministre; espérons qu'il ne sera pas stérile.

EXPLOSION A LA HOUILLÈRE DE HORLOZ.

Les recherches ont été nuit et jour dirigées par M. Wellekens, ingénieur des mines, et l'un des quatre officiers des mines placés sous ses ordres. Toutes les sociétés charbonnières voisines, à l'exception du Gosson, ont envoyé leur chef mineur avec quelques ouvriers courageux qui ont été divisés en brigade.

Le chiffre des morts s'élève à 55! Onze mineurs sont sortis vivants de la bure.

Des 15 personnes qui se sont les premières précipitées dans la mine du Maré pour voler au secours des victimes, 9 ont été asphyxiées; ce sont : MM. Wellekens, ingénieur, Lambert dit Mainguet, David, Léonard, Collette, Vigneron, Bossy, Eyraud et Bawance, Lambert dit Mainguet en est mort et laisse une veuve avec six enfants, tous en bas-âge, dans une affreuse misère!!!

David, Léonard et Collette sont encore alités; les cinq autres ont pu redescendre dans la mine le lundi dans l'après-dîner pour continuer une entreprise si malheureusement commencée le matin du même jour.

Ainsi que nous l'avons dit, le zèle et le dévouement de M. l'ingénieur Wellekens, a été, dans cette douloureuse circonstance, digne des plus grands éloges. Quoique d'une constitution très-délicate il n'a pas craint de braver les plus grandes fatigues pour accomplir un devoir d'humanité. Asphyxié une première fois, il n'a pas hésité le même jour à descendre de nouveau dans la bure. Depuis lors il n'a pas quitté les lieux.

Le premier soin de M. Plumet, directeur des houillères de l'Espérance fut, en arrivant sur les lieux, de se porter à la cheminée d'aérage, pour voir si l'aérage y était rétabli, ainsi que dans la bure; il s'aperçut que le foyer d'appel n'avait pas encore été enlevé, il le fit enlever à l'instant, pour éviter une seconde explosion, qu'aurait nécessairement produit le gaz qui serait sorti de la bure.

Le maître ouvrier de l'Espérance, Bourlard, s'est assez grièvement blessé à la main droite, dans son empressement à débayer les pierres qui recouvraient les cadavres.

Parmi ceux qui ont porté des secours efficaces dans les travaux antérieurs, nous devons encore signaler les noms de M. Deherve, conducteur des mines, et les trois sous-maîtres ouvriers de l'Espérance, Jean Franklinel, Jacques Danthinne et Joseph Lognoul.

La loge maçonnique de Liège, qui ne laisse échapper aucune occasion de soulager les malheureux, a fait hier une première distribution de 500 frs. aux familles des victimes de l'explosion du Horloz. Ces secours sont les premiers qui ait été remis à ces infortunés. M. Braconnier, de retour de Bruxelles, doit aujourd'hui faire une nouvelle distribution. On aurait peine à se faire une idée exacte de la misérable position où se trouvent plongées tant de familles par suite de ce déplorable accident. Le tableau que nous publions ci-dessous engagera, nous l'espérons, les personnes charitables à faire tenir, le plus tôt possible, à ces familles, les secours dont elles ont le plus urgent besoin. Le plus grand nombre des victimes appartient aux communes de St.-Nicolas, Montegnée, Jemeppe et St.-Gilles.

MORTS.

- N. 1 et 2. — Jean-Gilles Picha, âgé de 25 ans, et Pierre Picha, âgé de 27 ans, célibataires. — Ils laissent une mère âgée de 65 ans et une sœur de 18.
- N. 3. — Jean Noez, âgé de 48 ans. — Il laisse une veuve âgée de 45 ans et quatre enfants, dont l'aîné a douze ans.
- N. 4. — Renson Yerna, âgé de 33 ans. — Il laisse une veuve de 28 ans et deux enfants au berceau.
- N. 5. — Servais Yerna, âgé de 35 ans. — Il laisse une veuve de 30 ans et trois enfants en bas âge; l'aîné n'a que trois ans.
- N. 6. — Etienne Libert, âgé de 39 ans. — Il laisse une veuve âgée de 44 ans et 5 enfants, dont 4 garçons et une fille de 12 ans. La veuve est enceinte.
- N. 7. — Gérard Guidonne, âgé de 22 ans, célibataire. — Il laisse sa mère.
- N. 8. — Gérard Ledent, âgé de 16 ans, célibataire. — Il laisse sa mère âgée de 58 ans.
- N. 9. — Noël Deltour, âgé de 58 ans. — Il laisse une veuve et dix enfants. Cinq enfants sont issus d'un premier lit et trois d'entre eux sont mariés; des cinq enfants du second mariage, l'aîné a 12 ans.
- N. 10. — Pierre Lhonneux, âgé de 28 ans. Il laisse une veuve de 27 ans, sans enfants.
- N. 11 et 12. — Jean Bernard, père, âgé de 58 ans et Nicolas Bernard, fils, âgé de 15 ans. — Le premier laisse une veuve, âgée de 53 ans, et cinq enfants dont l'aîné a dix ans; l'un d'eux est estropié.
- N. 13. Ferdinand Lambert, âgé de 36 ans. Il laisse une veuve et six enfants, quatre garçons et deux filles; l'aîné a neuf ans.
- N. 14. Jean Gilet, âgé de 14 ans, célibataire. — Il nourrissait son père, sa mère, un frère et une sœur.
- N. 15. Nicolas Hone, 16 ans, célibataire. — Il laisse son père, sa mère et six frères et sœurs, qu'il aidait à nourrir.
- N. 16. Mathieu Malaise. — Il laisse une veuve sans enfants.
- N. 17. Joseph Savenne, 25 ans, célibataire. — Il laisse ses père et mère, capables de travailler.

- N. 18. Mathieu Dister, 51 ans. — Il laisse une veuve de 50 ans et deux enfants en bas-âge; la veuve est enceinte.
- N. 19. Wéry Wathal, 55 ans. — Il laisse une veuve de 54 ans et deux enfants; la veuve est sur le point d'accoucher d'un troisième.
- N. 20. André Robert, 27 ans. — Il laisse une veuve de 28 ans et deux enfants en bas-âge.
- N. 21. Toussaint Boussa, 26 ans. — Il laisse une veuve de 25 ans, un enfant au berceau; la veuve est enceinte.
- N. 22. Jean-Joseph Sanglier, 20 ans, célibataire. — Il laisse son père et sa mère, âgés de 50 ans et un jeune frère.
- N. 23. Gilles Genet, 26 ans, célibataire. — Il laisse sa mère âgée de 60 ans.
- N. 24. Philippe Dargent, 58 ans. — Il laisse une veuve sans enfants.
- N. 25. Mathieu Robert, 26 ans, célibataire. — Il laisse une mère, âgée de 65 ans, impotente et un frère estropié.
- N. 26. Joseph Gilot, 51 ans. — Il laisse une veuve de 52 ans, un fils estropié et une fille de 17 ans.
- N. 27. Jean Robert, 28 ans. — Il laisse une veuve de 24 ans, et deux enfants en bas-âge; il avait recueilli chez lui son beau-père et sa belle-mère.
- N. 28. Noël Bovi, 52 ans. — Il laisse une veuve de son âge et trois jeunes enfants; il nourrissait sa belle-mère.
- N. 29 et 30. François Salvé et Gilles Salvé, célibataires. On ne leur connaît pas de famille.
- N. 31. Pierre Meenhout, 16 ans, célibataire. — Il laisse un père impotent, une mère de 57 ans et trois frères et sœur.
- N. 32. Henri Thonon, 60 ans. — Il laisse une veuve de 65 ans et un fils de 22, ouvrier à Seraing. Ils ne paraissent pas être dans la misère.
- N. 33. Etienne Graindorge, 17 ans, célibataire. — Il laisse son père houilleur, veuf avec trois enfants en bas âge.
- N. 34. Jean Bertrand, 30 ans. — Il laisse une veuve de 50 ans et deux jeunes enfants, la veuve est enceinte.
- N. 35. Lambert Wéry, 52 ans. — Il laisse une veuve de 51 ans et un enfant au berceau; la veuve est enceinte.
- N. 36. Dieudonné Delmai, 28 ans. — Il laisse une veuve de 28 ans et deux enfants en bas âge.
- N. 37. Joseph Lecrampe, 38 ans. — Il laisse une veuve de 56 ans et cinq enfants dont l'aîné a 12 ans.
- N. 38. Gilles Bertrand, 59 ans. — Il laisse une veuve de 37 ans et 6 enfants dont l'aîné a 12 ans.
- N. 39. Toussaint Maréchal, 27 ans, célibataire. Il laisse son père âgé de 62 ans. Celui-ci est un des ouvriers mineurs sauvés par l'héroïsme de Goffin lors du coup d'eau de la houillère Beaujone; il a perdu l'usage des jambes par suite de cet accident.
- N. 40. Dieudonné Ramioule, 45 ans. — Il laisse une veuve de 40 ans et 6 enfants dont l'aîné a 15 ans. Cet infortuné avait eu la jambe cassée quelque temps auparavant; à peine guéri et pressé par la misère, il retourna à son travail et c'était la cinquième journée qu'il faisait depuis sa convalescence imparfaite, lorsqu'il périt victime de son dévouement pour sa famille. La veuve est dans le délire par suite de son désespoir, elle ne cesse de répéter que son mari était le plus brave des hommes.
- N. 41. Hubert Genet, 55 ans. — Il laisse une veuve de 29 ans, sans enfants.
- N. 42. Simon Delbouille, 46 ans. — Il laisse une veuve de 45 ans et quatre enfants dont l'aîné a dix ans.
- N. 43. Jacques-Joseph Pilet, 40 ans. — Il laisse un père de 75 ans, une mère de 74 ans, un frère et une sœur. Le frère pourvoit à leur subsistance.
- N. 44. Nicolas Vigneron, 19 ans, célibataire.
- N. 45. Jean Henri, 46 ans. Il laisse une veuve de 45 ans et deux fils de 20 et 22 ans, qui travaillent; il laisse aussi une fille de 12 ans.
- N. 46. Hubert Close, 15 ans, célibataire. — On ne connaît pas sa famille.
- N. 47. Jean-Joseph Lhonneux, id.
- N. 48. André Gargot, id.
- N. 49. Arnold Mathot. Il est mort à l'Hospice de Bavière des suites de ses blessures.
- N. 50. Hubert Gargot.
- N. 51. Nicolas Delange.
- N. 52. Guillaume Renson.
- N. 53. Joseph Delmai.

— On dit qu'il reste encore huit ou neuf cadavres dans la houillère.

BLESSÉS.

- N. 54. Jean Nicolas Yerna, 29 ans, célibataire. — Il a une luxation de l'épaule droite.
- N. 55. Gilles Debrassine, 25 ans, célibataire. — Il demeure avec sa mère âgée de 65 ans. On désespère des jours de ce malheureux.
- N. 56. Augustin Lamkin, 56 ans. — C'est cet infortuné qui est resté pendant douze heures engagé sous les cadavres de ses compagnons. — Il est gravement accablé; on conserve peu d'espoir de le sauver.
- N. 57. Louis Piquon, 55 ans. — Il a une femme et trois enfants dont l'aîné a douze ans, les deux autres sont en bas âge.
- N. 58. Théodore Ledent, 51 ans. — Il a une femme de 26 ans et deux enfants; sa femme est sur le point d'accoucher d'un 3^e. On espère le sauver.
- N. 59. Antoine Boinem. — Il a une femme et deux enfants; sa femme est enceinte.
- N. 60. Arnold Noé, blessé légèrement.
- N. 61. Joseph Lelarge. — Guéri.
- N. 62. Nicolas Collard. — Blessé légèrement.
- N. 63. Henri Close. — Sorti sauf de la bure.

La catastrophe de Horloz a éveillé partout la charité publique. Des listes de souscription circulent et se couvrent de signatures. On parle aussi d'organiser un concert dont le produit serait consacré au soulagement des familles qui ont subi des pertes si douloureuses. Une liste à cet effet a été déposée à notre bureau. Elle sera présentée à la signature de tous ceux qui voudront prendre part à cet acte d'humanité. Il nous semble cependant qu'il y aurait quelque chose de mieux à faire que d'ouvrir des souscriptions.

Si cinq ou six personnes respectables de cette ville voulaient se réunir pour faire une collecte, et se transporter, accompagnés d'un membre du Conseil communal, et d'un ecclésiastique, au domicile des habitans, les secours seraient bien plus abondants, que si on laissait exclusivement aux particuliers le soin de porter leur offrande aux dépositaires des listes. On n'aime pas à se déplacer, même pour faire une bonne œuvre, quand on ne doit en retirer d'autre satisfaction que celle d'avoir accompli un devoir. Cela est triste peut-être; mais cela est ainsi.

Une liste de souscription en faveur des familles des victimes de l'explosion de Horloz, circule en ce moment parmi

MM. les officiers du 3^e bataillon du 9^e régiment cantonné à Zonhoven.

— Les 1^{er} et 3^e bataillons du 1^{er} régiment d'infanterie ont signalé leur arrivée en notre ville par un acte de bienfaisance. A la demi-étape entre Tongres et Liège, MM. les officiers, sous-officiers et soldats ont fait une collecte en faveur des victimes de l'explosion de Horloz, qui a produit la somme de deux-cent-cinquante-neuf francs cinquante centimes.

— MM. les professeurs et les élèves de l'école spéciale de commerce de Liège, dirigée par M. Charlier, ont fait une collecte dans cet établissement en faveur des familles des ouvriers qui ont péri dans la houillère de Horloz. Cette collecte a produit 125 francs, et cette somme a été distribuée directement à ceux pour lesquels elle avait été recueillie.

Des listes de souscriptions pour le concert qui sera donné au profit des familles des victimes de l'explosion de Horloz, sont déposées dans les sociétés particulières et dans les principaux établissements publics. Des listes sont également déposées aux bureaux des cinq journaux de notre ville ainsi que chez MM. Nagelmackers-Lepage, faubourg Saint-Gilles; E. Jonniaux, derrière Saint-Denis, n. 642, et Soubre, marchand de musique, rue de l'Université.

Le prix du billet est de 3 francs.

On nous écrit de Charleroy, 10 avril :
« Ce n'est pas seulement dans le pays de Liège qu'il arrive des accidents aux mineurs : hier, à neuf heures du matin, Armand Goffart, âgé de 30 ans, ouvrier houilleur, né à Sart-Dame-Aveline, était à travailler dans la fosse dite de Sainte-Barbe à Dampremy, périt malheureusement par le feu gri-ou; son cadavre n'est pas encore retiré de la bure et se trouve dans l'eau. Cet événement est dû à l'imprudence de Goffart qui avait l'habitude d'ôter la toile de sa lampe, malgré les défenses répétées qui lui en avaient été faites.

« Avant-hier, à quatre heures du matin, François Mollet, âgé de 15 ans, était occupé à éclairer le machiniste qui travaillait à la mécanique de la fosse n^o 5 du charbonnage de Pont-de-Loup sud, il tomba d'une hauteur d'environ 5 mètres et demi, dans la communication qui existe entre la partie supérieure et celle inférieure de la mécanique, dans sa chute il se fracassa la tête contre un levier ou cric, ce qui lui occasionna une mort instantanée, ainsi que l'a constaté M. Bouez, chirurgien à Châtelet. »

Voici l'état de situation de M. John Cockerill, au 28 février 1859 :

	MONTANS.		SOMMES.		TOTALS.	
	Frs.	C.	Frs.	C.	Frs.	C.
ACTIF.						
Biens fonds : (Cahier n ^o 1.)						
A Bruxelles (Tableau A.)	255,000					
Mobilier de Bruxelles évalué à	6,000		241,000			
A Spa, non compris les bâtiments occupés par les ateliers de la maison de Liège. (Tableau B.)			76,052			
A Verviers (Tableau C.)			85,000			
Inventaires :					402,052	
de la maison de Seraing (T. D.)			10,195,786	05		
de Liège (Tabl. E.)	2,705,896	57				
Mobilier de Liège évalué à	15,000		2,718,806	37		
Filiature d'Aix-la-Ch. (T. F.)			537,215	79		
Imprimerie d'Anden. (T. G.)			518,574	01		
Tissanderie de Brux. (T. H.)			235,087	00		
Filiature de St. Denis (T. J.)			1,067,538	84		
Id. de Cottbus. (T. K.)			600,000			
Plantations à Surinam.					15,350,890	04
Actions industrielles. (Tabl. L.)					34,088	98
Dépôts à l'étranger. (Tabl. M.)					3,596,925	53
Machines et fers expédiés non manufacturés. (Tabl. N.)			660,800	85		
Marchandises créditées non arrivées.			29,948	84	690,755	67
Comptes en participation dans les entreprises industrielles.					1,611,867	38
à capitaux déterminés (T. O.)					588,556	01
id. indéterminés (T. P.)					1,445,748	77
Harras à Spa et entreprise du service d'omnibus.					1,854,284	78
Débiteurs en compte. (Cahier n ^o 2.)					92,000	
Caisses.					2,445,034	73
Portefeuilles.					9,152	25
Débiteurs douteux. fr. 249,452 47					27,540	56
					50,692	81
					25,894,418	17
PASSIF.						
Créanciers : (Cahier n ^o 3.)						
Hypothécaires.			5,487,104	59		
Chyrogaphaires.			12,232,467	19		
					17,759,571	78
Garanties données pour divers : Evaluation faite, je porte à					100,000	
Le chiffre probable des pertes à subir.						
Balance présentant l'actif réel.					8,504,846	50
					25,894,418	17
RECAPITULATION.						
Actif.			Frs.	C.		
Passif.					25,894,418	17
					17,859,571	78
Actif net.					8,054,846	59

	MONTANS.		SOMMES.		TOTALS.	
	Frs.	C.	Frs.	C.	Frs.	C.
Créanciers : (Cahier n ^o 3.)						
Hypothécaires.			5,487,104	59		
Chyrogaphaires.			12,232,467	19		
					17,759,571	78
Garanties données pour divers : Evaluation faite, je porte à					100,000	
Le chiffre probable des pertes à subir.						
Balance présentant l'actif réel.					8,504,846	50
					25,894,418	17

RECAPITULATION.	
	Frs. C.
Actif	25,894,418 17
Passif	17,859,571 78
Actif net.	8,054,846 59

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.
Dimanche 15 avril 1859, la 1^{re} représentation de :
PAUVRE MÈRE, drame en 5 actes.
ON NE PASSE PAS! vaud.

TAXE DU PAIN DU 15 AVRIL.
Pain de seigle, 40 centimes au lieu de 39 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c. au lieu de 40 c.
Pain de ménage, 61 c. au lieu de 60 c.

ANNONCES.

MAGASIN

DE

MODES.

Lingerie et Nouveautés

PASSAGE LEMONNIER, N^o 57.

Mme. PHILIPPE-TIXHON a l'honneur d'annoncer son RETOUR avec un beau CHOIX de NOUVEAUTÉS pour la saison d'été.

TROIS CHAMBRES GARNIES OU NON A LOUER, rue Puits-en-Sock, n. 37.

A LOUER dès-à-présent une MAISON avec cours et Jardin, au commencement du faubourg Hocheporte, n. 785, avec remise et écurie si on le désire. S'adresser n. 781.

MAISON A LOUER pour la St.-Jean, Quai de la Sauvenière près du Pont-d'Avroy. S'adresser de 10 heures à midi chaussée St-Gilles, n. 542-8.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

QUARTIER A LOUER rue du Pot-d'Or, n. 9. 458

A LOUER, pour le 24 juin, DEUX MAISONS avec jardins, rue des Sœurs-Grises, n. 51 et 53. La première est occupée par M. le professeur LESBROUSSART. S'adresser pour les voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuvice, n. 24. 410

A LOUER tout de suite TROIS MAISONS : une derrière le Palais, n. 426, une rue du Vert-Bois, n. 340, une à Grivegnée, n. 102. S'adresser rue du Pont, au Cœur-d'Or, n. 925 ancien.

A LOUER pour la St.-Jean ou 24 juin prochain, une bonne MAISON DE COMMERCE, n. 59 nouveau; elle est on ne peut mieux placée, faisant le coin de la rue Neuvice et en face du Pont-des-Arches. S'adresser rue devant St.-Thomas, n. 285 à Liège. 426

M^{ELLES} MASSON, rue Chaussée-des-Prés, n. 1275-56, Outre-Meuse, ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR de Bruxelles, où elles ont fait un JOLI CHOIX DE CHAPEAUX en soie et paille; SOIERIES et autres articles de nouveautés. 424

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,
TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.

On trouve chez lui une POUDRE et une LIQUEUR pour calmer les DOULEURS DE DENTS, les entretenir constamment propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les différentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces préparations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des médecins et des chirurgiens-dentistes les plus instruits. PRIX : 2 francs la boîte, et 2 francs le flacon. Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvenière, n. 50.

VENTE D'UN BEL

ET

GRAND HOTEL.

Le mardi 7 mai 1839,

10 HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M. BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, sise Place St-Pierre,

A LA

VENTE AUX ENCHERES

D'UNE MAISON

VASTE ET AGRÉABLE,

ayant porte cochère, cour, remise, 2 écuries et un très-beau jardin, le tout d'une superficie de 1489 mètres 91 centimètres carrés, situé à Liège, place derrière St-Paul, près de la cathédrale, numéros 3 et 449.

CET HOTEL sera exposé en VENTE en 2 lots, formés ainsi qu'il suit, et ensuite en masse.

Le 1^{er} lot sera composé de la maison de maître, longeant la dite place, avec les bâtiments y appartenant, cour et jardin, ayant une superficie de 974 mètres 63 centimètres.

Le 2nd lot sera formé des remise et écuries de l'Hôtel, longeant la rue des Clarisses, ainsi que de deux petits bâtiments accessoires, basse-cour et jardin, le tout contenant 515 mètres 28 centimètres. Cette surface permettra l'établissement d'une ou deux maisons bourgeoises le long de la dite rue des Clarisses.

Il y a toutes sécurités pour acquérir, les adjudicataires pourront entrer en jouissance immédiatement après la vente.

Un Plan figuratif de cet HOTEL, le cahier de charges de la vente et les titres de propriété sont déposés en l'étude de M. BERTRAND, notaire. 444

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN

Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvenière. S'adresser quai de la Sauvenière, n. 26.

AVIS

AUX

Amateurs de Chevaux.

J'ai l'honneur de prévenir les amateurs, que je viens d'arriver à l'HOTEL DU BRABANT, avec un BON TRANSPORT DE CHEVAUX NORMANDS, Hanovriens, Danois et Mecklenbourgeois, propres à tous les services.

HOTTEGINDRE de Hanovre. 425

UN OUVRIER BOULANGER

sachant très-bien fabriquer le pain d'épice, désire trouver UN ASSOCIÉ pour former un établissement. Il possède un matériel complet.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on indiquera le nom et la demeure. 451

QUARTIER A LOUER

contenant 5 pièces avec cuisine, cave; le tout indépendant, bien aéré, garni ou non, pour occuper à présent ou à la St-Jean, rue de la Madelaine, N. 105 vieux, nouveau 19. 452

VENTE D'UNE RENTE.

JEUDI 18 AVRIL 1839, à 11 heures du matin,

M. DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude, rue Ste-Croix, n. 864, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHERES

D'UNE

rente de 60 frs. 77 c.,

Au capital de 1835 francs 56 centimes, due par la commune de Fraiture, en Condroz.

JEUDI 25 AVRIL 1839, à dix heures du matin,

En l'étude et par le ministère de M. DELBOUILLE, notaire,

Il sera Vendu en hausse publique,

UNE PRAIRIE

de 2 verges grandes 9 petites, située à la Haute-Préalle, commune de Herstal, joignant, au chemin, à Jehotte, Brialmont et Godin, louée au sieur Lambert Henri, moyennant 17 fr. 77 c. de loyer l'an.

A PLACER sur hypothèque PLUSIEURS CAPITAUX à 4 1/2 p. % et un de 6000 francs à 4 p. %.

S'adresser lettres affranchies à M. DELBOUILLE, notaire.

A VENDRE ou à LOUER pour en jouir présentement, une GRANDE MAISON, rue Haute-Sauvenière, à Liège. S'adresser au notaire DELBOUILLE. 448

AVIS POUR SURENCHERIR.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le quatre avril courant, la MAISON n. 649, sise à Liège, rue St-Denis, avec cour, bâtiment derrière, etc., a été ADJUGÉE au prix de 20,000 frs.

Et qu'on peut la SURENCHERIR d'un vingtième dans les dix jours de ladite adjudication. S'adresser audit notaire. 404

VENTE

DU

PRESBYTÈRE D'ANS.

LE LUNDI 6 MAI 1839, à 3 heures de l'après-midi,

En la demeure de M. Noël FALISE, à l'enseigne de Marengo à Ans,

IL SERA PROCÉDÉ

PAR LE MINISTÈRE DE M. DE BEFVE, NOTAIRE A LIÈGE,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHERES,

DE LA

MAISON PRESBYTERALE D'ANS

SISE EN LIEU DIT : RUELE DU CURÉ,

Avec les jardins en dépendant, d'une contenance de 6 ares 46 centiares.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée, d'un salon, cabinet à côté, salle à manger, cuisine et à l'étage, de plusieurs pièces, greniers, caves, fournil, puits, citerne et une grande cour.

S'adresser pour connaître les conditions, à M. le desservant de l'église d'Ans, audit notaire DE BEFVE et à M. DANTHINNE, rue sur Meuse à l'Eau, n. 946. 449

le mardi 23 avril 1839,

A 2 HEURES DE RELEVÉE,

En la demeure de M. Moysé, à Ougrée, le notaire GILON,

EXPOSERA EN VENTE AUX ENCHERES.

DEUX MAISONS

EN BON ÉTAT,

Et avantageusement situées à Ougrée, près des établissements industriels,

ET

PROPRE AU COMMERCE.

S'adresser audit notaire, pour voir les titres et connaître les conditions. 446

A LOUER DE SUITE,

LA

BELLE HABITATION

De feu M. le Docteur ANSLAUX,

AU BEAU-MUR,

Avec Remise et Ecurie, Pelouse, Jardins et Bosquet, etc. Eloignée de 12 à 15 minutes du centre de la ville (au bout de la rue Gaëtan); elle peut servir de maison de ville et de campagne.

S'adresser à M. J.-H. DEMONCEAU, place St-Denis, n. 637.

BELLE VENTE

DE

BESTIAUX,

ATTIRAILS DE LABOUR

ET MEUBLES.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 23, 24 et 25 Avril 1839, à 10 heures,

Monsieur le baron de Moffarts d'Houchenée, cessant son exploitation fera VENDRE AUX ENCHERES au château d'Houchenée, par le notaire THYRION,

tout le bétail et mobilier

garnissant sa ferme, rien réservé ni excepté, savoir :

LE MARDI 23 :

1^o 15 chevaux dont 7 hongres, 7 jumens et un poulain d'un an. 2^o 24 bêtes à cornes de la plus belle race hollandaise, acclimatées depuis longues années, dont 17 vaches et genisses pleines, 2 genisses et 5 taureaux de différents âges. 3^o 6 pores dits nourrains.

4^o Une bonne calèche et deux boguets ayant peu servi, 4 charriots dont un à jantes larges, charrette, tombereaux, tonneaux à conduire les piscines et à lessiver, 12 charrues, un grand cultivateur, rayonneur, hoes à cheval, charrue à buter les pommes de terre, herse en fer, 10 en bois, semoir à roulettes, tranche-racines, 3 rouleaux, diable-volant, cribles et tous les attirails de labour.

LE MERCREDI 24 :

Un superbe troupeau de 400 bêtes à laine, mérinos, race pure, dont 100 mères avec leurs agneaux, 100 moutons de six dents, le reste en bêtes de 4 dents, antenois, antenoises et agneaux d'un an, le tout très-sain.

ET LE JEUDI 25 :

Tout le mobilier de la ferme, batterie de cuisine, linges, lits, couvertures, 2 tonneaux à battre le beurre, finnes, tonneaux, 20 tonnes de très-bon vinaigre, 2,000 livres de lard, etc., etc. A CREDIT moyennant caution connue. 328

BELLE VENTE

DE

MEUBLES.

Le LUNDI 22 AVRIL courant, à 9 heures du matin, et jour suivant s'il y a lieu, M. REGNIER, notaire à Olne,

VENDRA PUBLIQUEMENT,

à la maison de campagne, à Vaux, commune d'Olne, de feu Madame CLOSSET née BOUHA,

tout le Mobilier

QUI LA GARNIT, consistant en :

Gardes robes, Armoires, Commodes, Secrétaires, Encoignures, Tables, Canapés, Fauteuils, Chaises bourrées en crins, Pendules, Horloges, Consoles, Chiffonniers en acajou, Tables de nuit, 14 Lits complets, Courtépintes, Tapis de tables, Rideaux, Poêles, Batterie de cuisine, Cuivrierie, Etainerie, Fayence, Verres, Gobelets, Cristaux, Bouteilles, Cruchons, 100 bouteilles de vin de Rhin, Voiture suspendue, Harnais de chevaux, Bois, Terrasses, Planches, Tonneaux, Ferrailles, 5 beaux Lauriers et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT. 445

SOCIÉTÉ

DES

mines ET fonderies DE zinc

De la VIEILLE-MONTAGNE.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer les porteurs des promesses d'actions de la Société, que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des actionnaires est convoquée pour le 30 AVRIL courant à 10 heures du matin au siège de la Société de l'Etablissement d'Angleur, près de Liège, pour entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires sur les opérations de l'année 1838 et statuer sur les comptes et bilan. Seront admis à l'assemblée tous porteurs de promesses de vingt actions.

Liège, le 2 avril 1839.

Le Directeur de la Société,
LAMBELIN, 417

Belle vente de Futaie.

Le 18 AVRIL 1839, et le lendemain s'il y a lieu, M. le baron DE BARÉ DE COMOGNE, sénateur, à Huy, fera VENDRE à l'enchère, à la recette de M^e LOUMAYE, notaire,

QUANTITÉ DE MARCHÉS DE FUTAIE

Croissant dans ses bois de Bertrand-Fontaine, Mélat et Malvin, situés près de St.-Léonard, à portée du château de Fléron, près de Huy, rive droite.

Cette futaie consiste en très-gros chênes, poutres, vernes, bois pour pontonniers, bouleaux, frênes, cérisiers et autres arbres propres à beaucoup d'usages. Elle est d'un transport facile.

Recours au pied des arbres le 18 avril à midi, dans le bois de Bertrand-Fontaine.

A CRÉDIT, moyennant bonne caution. 411

VENTE D'UNE MAISON, SITUÉE A JUPILLE.

LUNDI 6 MAI 1839, à 11 heures du matin, M^e LAMBINON, notaire,

VENDRA PUBLIQUEMENT,

en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

UNE MAISON

récemment bâtie en pierres et briques, couverte en tuiles, avec usine, forge, cour et un jardin y contigu, contenant 75 ares 767 millièmes, situées en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille, joignant d'un côté au ruisseau de Fléron à Jupille, de deux autres à M. Jean Gabriel Fléron, et d'un 4^e à la veuve Henrion.

Cette MAISON est libre de toutes charges quelconques, et des grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire LAMBINON. 416

VENTE DE TERRES A FEXHE-SLINS.

LUNDI 29 AVRIL 1839, à 2 heures de relevée,

ON VENDRA

En Hausse Publique,

à l'étude du notaire ADAMS, à Liège, HUIT HECTARES 71 ARES de Terres, environ, sises sur la commune de SLINS, province de Liège, exploitées par les frères DUCHATEAU, et divisées en HUIT LOTS, comme suit :

Premier LOT. 174 Ares 377 millièmes, sise en lieu dit Fosse-aux-Lins.

2me. LOT. 191 Ares 815 millièmes, sise en lieu dit Fosse-aux-Lins.

3me. LOT. 87 Ares 188 millièmes, appelée le Bonnier à l'Argile.

4me. LOT. 87 Ares 188 millièmes, sise en lieu dit Mon-Gorret.

5me. LOT. 52 Ares 315 millièmes, appelée dans la Fosse.

6me. LOT. 28 Ares 775 millièmes, sise en lieu dit au Saou.

7me. LOT. 174 Ares 377 millièmes, sise sur le Chenay.

8me. LOT. 54 Ares 495 millièmes, sise en lieu dit Thier-de-Slins.

Les lots après avoir été exposés séparément, seront ensuite remis en masse aux enchères.

Cette vente présente toute sécurité et les plus grandes facilités de paiement. S'adresser au surplus à l'étude dudit notaire, place derrière St-Paul, n. 446. 405

Le MARDI 16 AVRIL courant, à 11 heures,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement, en son étude, rue Féronstrée, sans réserve d'information, sur la mise à prix de 5000 francs,

UNE MAISON,

BATIE A NEUF,

SISE A LIÈGE, SUR LES FOSSÉS, N° 257,

Ayant cave, cour, deux places à rez-de-chaussée, 4 chambres et grenier.

Le 15 AVRIL, à une heure, on VENDRA en masse et en détail en l'étude du notaire DELIEGE, à Fléron,

UNE FERME,

UN BEAU QUARTIER DE MAITRE,

le tout couvert en ardoises et plusieurs MAISONS avec 19 à 20 bonniers de TERRE et PRAIRIES bien arborées, le tout situé à Noblehay, commune de Bolland; on laissera une bonne partie du prix en rente, le tout si on le désire moyennant hypothèque. 540

Le MARDI 16 AVRIL 1839, à 10 heures, le notaire PAQUE ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, sur la mise à prix de 15,000 francs, payables avec facilité,

UNE MAISON

très-spacieuse et autres bâtiments avec pressoir et un bonnier de JARDIN et vignoble, au pied duquel se trouvent une briqueterie et une bonne source, situés à Liège, faubourg Vivegnis. 590

BELLE VENTE D'IMMEUBLES

CRÉANCES PRIVILÉGIÉES.

JEUDI, 2 MAI 1839,

A 11 HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ, EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE

DE M^e LAMBINON, NOTAIRE,

Place Derrière-l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

A LA

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES

immeubles et créances

CI-APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR :

1^{er} Lot.

Une BELLE MAISON DE COMMERCE, occupée par M. Lacroix-Minette, avec un terrain à côté d'une contenance de 150 mètres carrés, située rue de la Régence, à Liège.

2^e Lot.

Une BELLE MAISON A EQUIPAGE, cotée 395, connue sous le nom d'Hôtel de Bormans de Hasselbrouck, avec écurie, remise, cour, jardin et autres dépendances; le tout d'une superficie de 2044 mètres 50 centimètres, située au faubourg St-Gilles, à Liège.

3^e Lot.

Une PORTION DE TERRAIN, propre à bâtir, contenant 798 mètres 7 centimètres, contigu à l'hôtel qui précède.

4^e Lot.

Une idem, contenant 584 mètres 2 centimètres, contigu au 3^e lot, et joignant à la maison bâtie récemment par M. Bouquette.

5^e Lot.

Une idem de 607 mètres 48 centimètres, joignant les maisons Formans, les 7^e inclus 15^e lots.

6^e Lot.

Une idem de 607 mètres 48 centimètres, joignant au 5^e lot. Ces portions de terrain présentent toutes sur la rue du faubourg St-Gilles une largeur de plus de 10 mètres, et aboutissent près de la nouvelle rue tracée sur la propriété de M. Mouton, ce qui en augmentera de beaucoup la valeur.

7^e inclus 15^e Lots.

NEUF MAISONS contiguës, bâties récemment, situées audit faubourg St-Gilles, à Liège.

Ces maisons seront vendues séparément et ensuite réunies en une seule adjudication, au gré des amateurs.

16^e Lot.

Une PIECE DE TERRE, contenant 1 bonnier 4 verges grandes 2 petites, située en la commune de Jeneffe, en lieu dit Champs de Heer, au chemin de Remicourt, tenant à MM. Vandenstein, Mottart et au 17^e lot.

17^e Lot.

Une idem de 1 bonnier 4 verg. gr. 2 pet., contiguë au lot précédent, joignant à MM. Vandenstein et Streel, et au chemin de Remicourt.

18^e Lot.

Une idem de 1 bonnier 4 verg. gr. 2 pet., située audit Jeneffe, joignant au 16^e lot, à MM. Streel et Jamar.

Ces trois derniers lots ne forment qu'une seule pièce de terre exploitée par la dame V^e Paschal Delville, de Jeneffe. Ils seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis en une seule adjudication.

19^e Lot.

Une MAISON portant le n. 612, située rue Neuve, Outre-Meuse, à Liège.

Cette maison, qui aboutit au quai allant du pont de la Boverie au pont d'Amersœur, gagnera infiniment de valeur par suite de cette nouvelle communication.

20^e Lot.

Une GRANDE MAISON avec TANNERIE, cotée 1490 bis, située à Verviers, en lieu dit pont d'Alcutte.

Cette maison peut servir à tout genre d'établissement, outre que, par sa situation à proximité de la station qui sera établie au chemin de fer, elle gagnera beaucoup sous le rapport de sa valeur vénale.

21^e Lot.

Une CRÉANCE de 80,578 FRANCS 55 CENTIMES, due par M. John Cockerill, produisant intérêt à 4 pour cent l'an, hypothéquée et privilégiée, comme restant de prix de vente, sur des immeubles d'une valeur au moins de 200,000 fr.

22^e Lot.

Une CRÉANCE de 7,594 FRANCS 25 CENTIMES, produisant intérêt à 4 p. c. l'an, due par la dame Catherine Hanosset, veuve de François-Gilles-Noël De Bovenstier, canton de Waremmé.

23^e Lot.

Une CRÉANCE de 8,707 FRANCS, produisant intérêt à 4 p. c., due par M. Gérard Bouquette, du faubourg St-Gilles, à Liège.

24^e Lot.

Une CRÉANCE de 6,500 FRANCS, à l'intérêt de 5 p. c., due par M. Simon Yerna, peintre à Liège.

25^e Lot.

Une CRÉANCE de 4,000 FRANCS, due par M. Roba, de Liège.

26^e Lot.

Une CRÉANCE de 2,500 FRANCS, due par Mlle. Goffart, de Liège.

27^e Lot.

Une CRÉANCE de 10,000 FRANCS, à l'intérêt de 4 p. c., due par M. François-Joseph Carpentier et épouse, demeurant au faubourg Vivegnis, à Liège.

Ces six dernières créances sont également des restants de prix de vente, et par suite privilégiées sur des immeubles d'une valeur qui leur est beaucoup supérieure.

Tous les Biens Immeubles et Créances ci-dessus désignés

seront vendus définitivement, quels que soient les prix auxquels ils seront enchéris.

S'adresser audit notaire LAMBINON, tant pour voir lesdits immeubles que pour prendre connaissance des plans et titres, qui présentent, du reste, toutes les sécurités et garanties désirables.

Incessamment il sera aussi procédé, par le ministère du même notaire, à la VENTE DE BELLES PROPRIÉTÉS, situées dans l'arrondissement de Ruremonde. 439

A VENDRE.

1^o Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2^o DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St. Denis, n. 637.

PASTILLES DE CALABRE

de POTARD, pharm.; elles guérissent rhumes, catarrhes, asthmes, toux, oppressions, irritations de poitrine, glaires, facilitent l'expectoration et la liberté du ventre. — Dépôt LEBOUTE-DECAMPS, à Liège. 568

BOURSES.

PARIS, LE 11 AVRIL.

5 p. c.	80 90	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act. Réunies.	—
5 p. c.	109 85	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2645	Dette active.	20 1/2
Ob. de la v. de Par.	1185	Passive.	—
Emp. belge.	—	Emp. romain.	102 1/2
Soc. générale.	—	Naples.	101 15
B. de Belg.	695	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 10 AVRIL.

5 % consolidés.	92 7/8	Différées.	9
BELGE. 1832.	102 1/2	Passives.	4 7/8
Hol. Dette active.	55 1/8	Russie.	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL.	77
Id. 5 p. c.	21 5/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	20 1/8 20 3/8		

AMSTERDAM, LE 11 AVRIL.

Dette active.	54 9/16	Espagne. Ardoin.	16 1/2 16 7/16
5 p. c.	400 7/8	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	26 5/4	" " 1855.	—
Synd. d'am.	94 9/16	" " Passive.	—
" 5 1/2 %	79 7/8	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	179 5/4	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 5/8
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	104 5/8
Prusse L. 1852.	126 1/4	" C. c. Hope.	98
Autriche. Métall.	102 7/8	" Ins. gr. liv. 70	—
Bresil. Emp.	77 1/4	Pologne. L. 500 fl.	118

ANVERS, LE 12 AVRIL.

Anvers. Dette act.	104	P	Prusse. Em. à Berl.	125 1/2	A
" Dette diff.	50 1/2	P	Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Emp. de 48 milli.	100 1/8 1/4 et P		Et. R. Levée 1852.	100 7/8 et	
" de 50 milli.	91 5/8 à 1/2 P		Cert. à A. 1854.	99 1/2	A
Hollande. Det. act.	—				
Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq.	107 1/4	P			
Lots de fl. 100.	—				
" fl. 250.	474				
" fl. 500.	810				
Polog. Lots fl. 500	118 5/4	P	Amsterd. C. jours	1/8 0/0 p	A
" " fl. 500	159 1/2 et A		Id. 2 mois.	—	
Bresil. E. L. 1854.	77 1/4	P	Ratard. C. jours.	1/4 0/0 p	A
Espagne. Ardoin.	16 1/2	A	Id. 2 mois	—	
Dette passive 1854.	—		Paris. C. jours.	1/8 av	A
" différée.	—		Id. 2 mois	5/8 5/8 p	A
Danemarc. E. Nol.	96	A	Londres. C. jours.	39/10 1/2	A
Dito à L.	74		Id. 2 mois	30/7 1/2	A
			Francfort. C. jours	36 1/16	A
			Id. 3 mois	35 5/8	A
			Bruxelles et Gand.	1/4 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole était assez recherchée aujourd'hui, sur une hausse de Londres de 1/8 et de Paris de 1/4 p. c. On l'a négociée de 16 1/2 à 5/8, après clôture à ce dernier cours. Les fonds belges étaient demandés, le 5 p. c. a été fait de 100 1/8 à 1/4 et P., le 5 p. c. de 71 à 71 1/8 A., et le 4 p. c. de 91 5/8 à 1/2 P. Les actions de la Société de Commerce en hausse de 92 5/4 à 95 9/2 7/8 A.

BRUXELLES, LE 12 AVRIL.

Dette active 2 1/2	55 1/4	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	100 1/8	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 30 milli.	91 1/4	Mutualité.	106 5/8
Id. de 57 mil.	71	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775	Act. Réunies.	59
Emp. de Paris.	1645	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	68 5/4	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeois	—
Banque Foncière.	94 1/2	Civile.	—
Idem.	100	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Selesin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuu.	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	107
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoise.	16 5/8
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	77
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101

VIENNE, LE 5 AVRIL.

Métalliques 5 p. c., 107 1/4. — Actions de la Banque 1508.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 12 AVRIL.

Le bateau à vapeur belge Bruges, v. de Hull, avec 8 passagers et divers marchandises.